

*Lait—Baisse du prix au Québec*

A cet égard, le ministre affirme que la différence entre la subvention fédérale de 5c. la pinte et la réduction de prix de 4c. la pinte va être utilisée par les autorités provinciales pour couvrir, au moins en partie, les augmentations des coûts de l'an prochain. Une question se pose: qui va porter le fardeau du reste du coût?

Dans les accords que le ministre négocie avec les provinces, il devrait être nettement entendu que c'est le gouvernement fédéral qui acquitte les coûts accrus. Il serait tout à fait injuste que le ministre de l'Agriculture en voulant assurer au consommateur canadien un prix raisonnable pour le lait, fasse porter une partie du fardeau de la subvention par les gouvernements provinciaux; car ce n'est pas et ce ne devrait pas être leur responsabilité. Dans toute négociation future, le gouvernement fédéral devrait accepter cette responsabilité.

Je le répète, les membres de mon parti croient qu'il faut aborder de cette façon tout soutien des produits alimentaires essentiels. Il incombe à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires de présenter des recommandations à la Chambre et au gouvernement sur la manière et les moyens à prendre pour protéger le consommateur contre les hausses de prix déraisonnables.

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, je tiens à remercier l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de nous avoir fait parvenir une copie de sa déclaration en français et en anglais, et je l'en félicite. Ce que je reconnais comme moins valable, c'est le fait d'avoir pris connaissance après l'ouverture de la séance. Cela m'a mis dans l'obligation d'en étudier trop rapidement le contenu.

Toutefois, monsieur le président, je tiens à dire qu'on tient compte davantage, au ministère de l'Agriculture, du fait qu'on doit reconnaître les droits des producteurs laitiers, que certains coûts de production augmentent et que si l'on veut qu'il demeure suffisamment de producteurs laitiers pour alimenter toute la population, il est temps de faire en sorte qu'ils puissent obtenir des revenus leur permettant de poursuivre leur exploitation.

Je me réjouis du fait que cette nouvelle politique correspond justement aux idées que nous avons souvent exprimées à la Chambre, à l'effet que, d'une part, les producteurs devaient être assurés de prix correspondant au coût de production, plus une marge de profit leur permettant de vivre convenablement, et que, d'autre part, il faut tenir compte de la capacité de payer des consommateurs. Nous proposons qu'un escompte compensé soit accordé à l'égard des produits canadiens, afin de permettre aux consommateurs de les acheter à un prix inférieur, et aux producteurs de réaliser un bénéfice plus considérable.

Or, le 22 août 1973, les producteurs de lait nature de la province de Québec avaient présenté une requête à la Régie des marchés agricoles du Québec, demandant une augmentation du prix du lait nature de \$1.25 les 100 livres. La Régie a rendu un jugement, un décret a été publié et les producteurs ont bénéficié d'une augmentation de \$1.05 les 100 livres, mais les consommateurs, à cause du régime actuel, devaient payer 3c. de plus. Comme tout le monde

[M. Gleave.]

doit savoir qu'il y a 40 pintes de lait dans les 100 livres, cela voudrait dire une augmentation de \$1.20 les 100 livres pour le consommateur. Le distributeur du lait nature reçoit donc automatiquement une augmentation de 15c. les 100 livres, sans avoir fait aucun effort pour l'obtenir. Ce sont les efforts des producteurs de lait qui ont contribué à leur accorder cette augmentation.

Or, la semaine dernière, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé une nouvelle politique prévoyant le versement d'un escompte de 5c. la pinte de lait, afin de faire bénéficier les consommateurs d'une réduction de prix, tout en reconnaissant que le producteur avait besoin de recevoir davantage. Si les chiffres que j'ai en main sont exacts, cela veut dire que dorénavant le lait se vendra 34c. la pinte aux consommateurs de la province de Québec. Ainsi, en plus des 15c. que les distributeurs laitiers pourront toucher en vertu de l'ordonnance de la Régie des marchés agricoles, ils pourront toucher 1c. de plus la pinte, excédent qui, normalement, devrait bénéficier directement au consommateur, pour qu'il puisse tirer avantage de l'augmentation de 5c.

Alors, je dois dire au ministre de l'Agriculture qu'avec cette nouvelle politique, nous nous engageons dans une nouvelle voie. On a commencé par le lait; j'espère que cela se continuera dans d'autres domaines de l'alimentation. Je voudrais simplement ajouter ceci: Que l'on surveille de près la situation, afin que le consommateur soit véritablement protégé, afin qu'il puisse bénéficier des efforts que fait actuellement le gouvernement fédéral pour lui accorder une réduction des prix à l'alimentation. Si on ne le fait pas et s'il n'y a pas de personnes spécialement affectées à cette tâche, nous découvrirons, à un certain moment, qu'il y a encore des «sangsues» qui vont prendre avantage de ces subventions destinées au consommateur, et ceux-ci en seront spoliés.

Je félicite le ministre de sa déclaration. Il est dans une bonne voie, et j'espère que nous continuerons dans cette voie, afin que nous puissions enfin régler le problème du coût de l'alimentation. Je souhaite que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires puisse tirer un exemple de cette politique et fasse son devoir, afin que dans tous les domaines de l'alimentation, nous puissions enfin être assurés qu'il n'y aura pas de voleurs qui spéculeront sur l'alimentation, au détriment des consommateurs et des producteurs primaires.

\* \* \*

● (1420)

[Traduction]

### LES PRIX DE L'ALIMENTATION

#### LE 2<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. B. Keith Penner (Thunder Bay):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je désire présenter une motion à propos d'une affaire urgente à la suite de la publication ce matin par Statistique Canada de l'indice des prix à la consommation pour le mois d'août...

**Des voix:** Oh, oh!